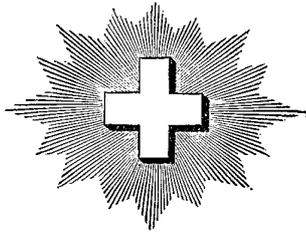


CONFEDERATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 16 novembre 1929

Demande déposée : 10 avril 1928, 18 h. — Brevet enregistré : 15 septembre 1929.
(Priorité : France, 15 avril 1927.)

BREVET PRINCIPAL

Adolphe KÉGRESSE, Suresnes (France).

Train porteur oscillant pour véhicules à chenilles.

Jusqu'à présent les trains porteurs oscillant de véhicules à chenilles avaient leurs articulations assurées par des axes réunissant les flasques porteur de galets, ou bien encore par des tourillons, disposés dans les parties médianes mêmes du train porteur entre les galets.

La première disposition exigeait un écartement assez grand des galets pour laisser passer l'axe d'oscillation. La deuxième permettait bien leur rapprochement mais nécessitait de ceux-ci une inclinaison vers l'extérieur par rapport au plan vertical longitudinal de l'ensemble, entraînant un montage compliqué et onéreux.

La présente invention a pour objet un train porteur oscillant permettant de remédier aux inconvénients signalés ci-dessus.

Ce train porteur est caractérisé en ce que les articulations, symétriques par rapport à l'axe longitudinal du dispositif, sont assurées par des tourillons disposés à l'extérieur du train de galets. Cette disposition permet

de se passer d'un axe matériel pour relier ces articulations.

Le dessin ci-annexé représente, à titre d'exemple, deux formes d'exécution de l'objet de l'invention.

La fig. 1 est une vue en élévation de la première forme d'exécution du dispositif;

La fig. 2 est une coupe faite par les tourillons d'oscillation du train de galets;

La fig. 3 est une coupe faite par l'essieu et les tourillons d'oscillation du balancier principal;

La fig. 4 est une coupe de la deuxième forme d'exécution.

Sur les fig. 1 et 3, 1 représente l'essieu porteur, dont la liaison au châssis n'est pas représentée ici. Sur chaque extrémité de cet essieu 1 sont fixées rigides deux pièces 2 et 3 (fig. 3) munies chacune d'une oreille annulaire 4 (fig. 1 et 3). Dans les anneaux de ces oreilles s'engagent des tourillons 5, faisant corps avec le balancier principal 6 du train porteur (fig. 1 et 3).

Ce balancier, qui par sa forme spéciale est très rigide, porte à chacune de ses deux extrémités deux autres tourillons extérieurs 7 (fig. 1, 2 et 4) qui font corps avec lui. Sur ces tourillons 7 sont montés articulés les balanciers 8 (fig. 1, 2 et 4) reliant les galets 9 entre eux au moyen des axes 10 de ces derniers (fig. 1).

Comme on le voit par la description, les articulations du train porteur, symétriques par rapport à l'axe longitudinal du dispositif, sont assurées par des tourillons, sans aucun axe matériel passant entre les galets, ce qui permet de rapprocher ces derniers très près l'un de l'autre. L'absence d'axe matériel passant à proximité des galets supprime une cause fréquente de coincement de ceux-ci, par suite d'introduction de corps étrangers, toujours à craindre entre des galets tournants et un axe fixe.

Sur la fig. 4, on voit que les tourillons 7 sont montés dans les balanciers 8 avec interposition de billes pour diminuer dans une très large proportion les frottements.

Il est évident que l'on peut prévoir des variantes de ces dispositifs. On peut disposer

le balancier principal 6 de telle façon qu'il soit extérieur aux balanciers inférieurs 8, auquel cas les tourillons 7 seront à l'intérieur du dispositif.

On peut aussi s'arranger de telle manière que les tourillons soient solidaires des balanciers 8 et s'engagent dans des ouvertures correspondantes prévues dans le balancier 6.

REVENDICATION :

Train porteur oscillant pour véhicules à chenilles, caractérisé en ce que les articulations, symétriques par rapport à l'axe longitudinal du dispositif, sont assurées par des tourillons disposés à l'extérieur du train de galets.

SOUS-REVENDICATION :

Train porteur oscillant selon la revendication, dans lequel les tourillons d'oscillations des différentes parties sont montées sur billes.

Adolphe KÉGRESSE.

Mandataires: BOVARD & Cie., Berne.

Adolphe Kégresse

Fig.1

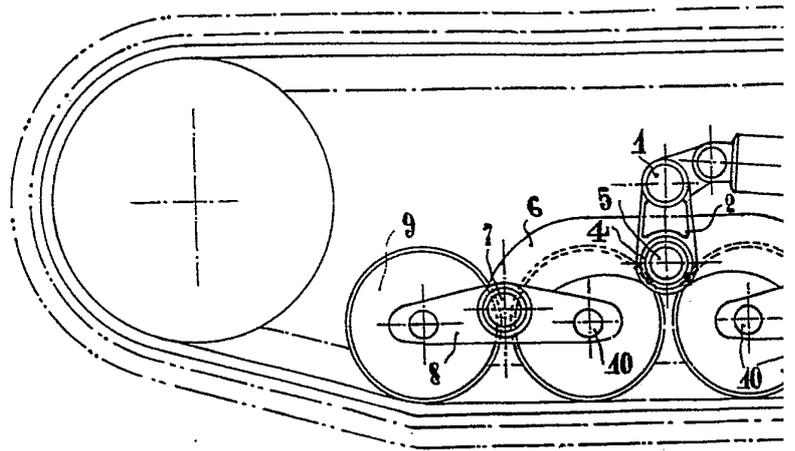


Fig.2

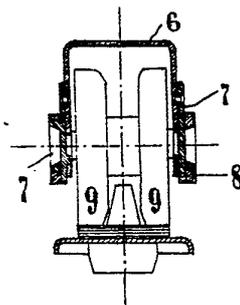


Fig.3

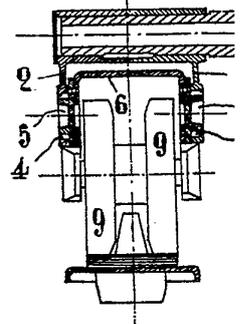


Fig. 1

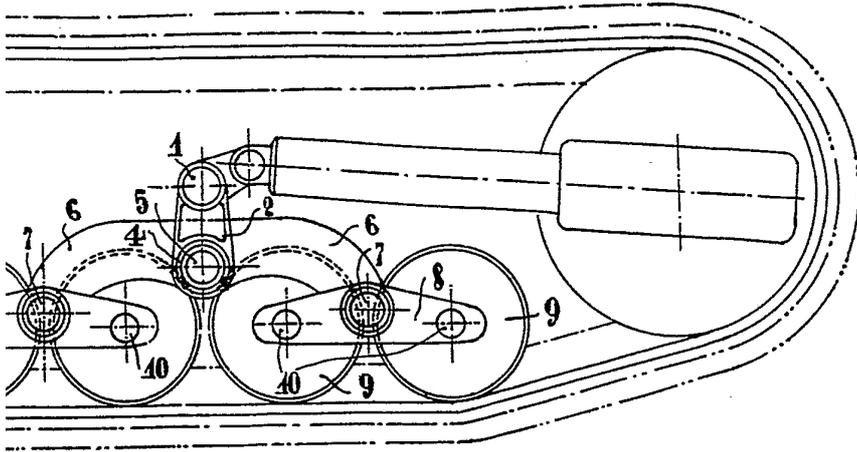


Fig. 3

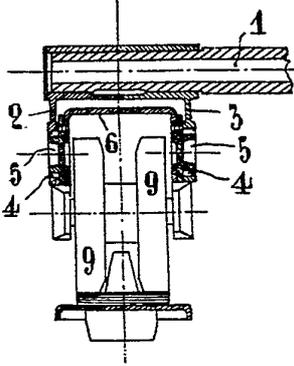
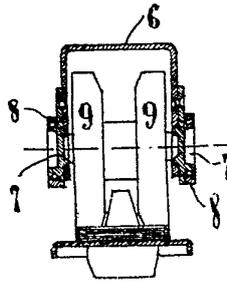


Fig. 4



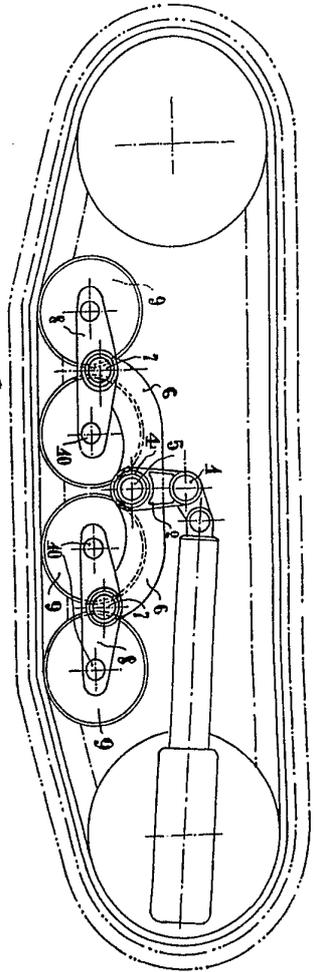


Fig. 1

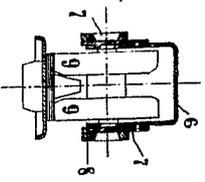


Fig. 2

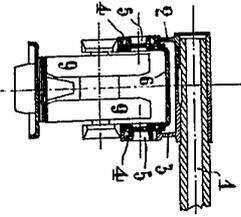


Fig. 3

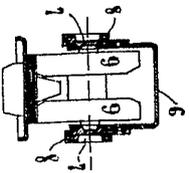


Fig. 4